



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Le comité de bassin de la rivière Chaudière fête son vingtième anniversaire

Sainte-Marie, le 27 novembre 2014 – Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a tenu le 27 novembre dernier à Sainte-Marie un 5 à 7 afin de célébrer son vingtième anniversaire.

Lors de cette soirée retrouvailles, les administrateurs et employés passés et présents du COBARIC ainsi que les membres actuels ont pu profiter de l'évènement pour échanger des souvenirs et anecdotes. Une rétrospective des vingt années d'existence du COBARIC fut présentée par M. Pierre-Maurice Vachon, président du COBARIC de 1994 à 2004, et par M. Russell Gilbert, président actuel de l'organisme de bassin versant. Des prix de reconnaissance furent ensuite remis à M. Vachon et M. Ghislain Poulin pour leur œuvre de précurseur, et à M. Robert Mercier de l'Association pour la protection du lac Mégantic et M. Russell Gilbert pour leur longévité en tant qu'administrateurs du COBARIC depuis le début.

« L'objectif de cette soirée est de rendre hommage à celles et ceux qui ont imaginé le COBARIC, qui y ont cru et qui l'ont mis en place, affirme M. Russell Gilbert. Beaucoup de chemin a été parcouru, non seulement pour le COBARIC, mais pour la gestion de l'eau à la grandeur du Québec ».

Pionnier dans la gestion de l'eau par bassin versant au Québec, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a été fondé en 1994. Sa mission consistait alors à proposer au gouvernement du Québec une approche originale et novatrice de gestion de l'eau adaptée au contexte québécois. La proposition du Comité fût la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

De 1996 à 2000, le Comité a réalisé un projet pilote de gestion intégré de l'eau par bassin versant et a rédigé le premier Schéma directeur de l'eau au Québec, l'ancêtre du Plan directeur de l'eau (PDE).

À la suite de l'expérience pilote du COBARIC et des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec, le gouvernement du Québec a lancé, en novembre 2002, la Politique nationale de l'eau (PNE). De ce fait, il s'engageait à mettre en place la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec, de même qu'à soutenir financièrement et techniquement les 33 organismes de bassins versants (OBV) oeuvrant sur autant de rivières jugées prioritaires, dont la rivière Chaudière.

En 2009, la mission des OBV est définie par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Ils ont, en vertu de celle-ci, la mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau, d'en promouvoir et d'en suivre la mise en œuvre. Le gouvernement du Québec procède également au redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau afin de couvrir l'ensemble du Québec habité. C'est également en 2009 que le COBARIC reçoit l'attestation gouvernementale de son plan directeur de l'eau.

Aujourd'hui, le COBARIC veut plus que jamais favoriser la compréhension, le dialogue et la mise en place d'actions concrètes pour une gestion durable de la ressource en eau de son bassin versant. Le Comité poursuit la concertation entre les usagers du bassin versant tout en incitant ces derniers à participer à la mise en œuvre ainsi qu'à la mise à jour du PDE.

-30-

Source :

Jean-François Verrette
Responsable des communications
Téléphone : (418) 389-0476
Télécopieur : (418) 387-7060
Courriel : communications@cobaric.qc.ca